



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

SYNDICALISME HEBDO N° 3566 • 27 OCTOBRE 2016

RETRAITES

LES EFFETS COLLATÉRAUX D'UN REPORT DE L'ÂGE DE DÉPART



Marta Nascimento / Réa

Un report de l'âge de départ à la retraite à 63 ou 65 ans risque de provoquer une hausse du chômage et d'impacter négativement les comptes sociaux

Alors que plusieurs candidats à l'élection présidentielle parlent de repousser de nouveau l'âge de départ à la retraite, les travaux du Conseil d'orientation des retraites (COR) rendus publics le 19 octobre arrivent à point nommé. Cette étude qui porte sur les effets d'un éventuel report de l'âge de la retraite à 63 ou 65 ans montre que cette mesure permettrait d'améliorer les finances du système, mais qu'elle aurait également un impact non négligeable sur le chômage et les comptes sociaux.

Les experts estiment notamment qu'un nouveau report de "âge de départ à la retraite conduirait, à court terme, à une hausse mécanique du chômage, le temps que l'économie nationale absorbe le choc. On relèvement à 64 ans au rythme d'un mois par génération induirait ainsi en 2020 une hausse temporaire du chômage de 0,1point, de 0,3 point au rythme de trois mois par génération et de 0,6 point au rythme de six mois par génération.

Une économie à relativiser

Cette étude montre par ailleurs qu'une partie des économies induites par la réforme serait purement et simplement transférée sur d'autres comptes sociaux comme ceux de l'assurance-

chômage, des minima sociaux ou des dispositifs d'invalidité. Ainsi, les experts estiment que le relèvement de l'âge de la retraite de 60 à 62ans décidé en 2010 devrait générer 12 milliards d'euros d'économie sur la période 2017-2020, mais que 2 milliards seraient directement reportés sur les pensions d'invalidité, le RSA socle, l'AAH (allocation aux adultes handicapés) ou l'ASS (allocation de solidarité spécifique, destinée aux chômeurs enfin de droits).

À cela s'ajoute le report sur les comptes de l'assurance-chômage, qui n'a pas encore été chiffré et toutes les questions de santé et de pénibilité au travail. Nul doute que relever de nouveau l'âge de départ à la retraite produirait les mêmes effets, voire les amplifierait. «*Les travaux du COR montrent par ailleurs qu'une telle mesure accentuerait les inégalités entre les salariés seniors qui sont encore en emploi au moment de prendre leur retraite et ceux qui ne le sont plus ainsi qu'entre ceux qui sont qualifiés et ceux qui le sont moins*, insiste le secrétaire national Jean-Louis Malys.

La CFDT réitère donc son opposition à des mesures de décalage de l'âge, injustes, et aux effets négatifs pour l'emploi dans un contexte de chômage déjà très dégradé.»

Jérôme **Citron**

- l'intégralité de l'étude se trouve à l'adresse ci-dessous : (attention : fichier lourd = 26Mo !)
http://www.cfdt-ufetam.org/carrieres/retr/doc16/rapport_cor_juin_2016.pdf
ou
sur <http://www.cor-retraites.fr/>.

SYNDICALISME HEBDO N° 3566 • 27 OCTOBRE 2016